

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre à onze heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Paul
AUDAN, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2017

Conseillers en exercice : 23

Etaient présents : Mesdames Michèle COTTRET, Danielle CASALE, Anita DELAUNAY, Josette
LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nicole VENTEUX, Mirjam REINHARD, Marinette
DURANDEU, Nicole VIDAL.

Messieurs Paul AUDAN, Christian LOGIER, André LOZANO, Raymond MAZZOLENI, Alain
ROUX, Jean-Pierre MONTROYA, Victor NAHOUM.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Monsieur Jean-Pierre BAUX donné pouvoir à Monsieur Paul AUDAN, Madame
Dominique CENNI, Monsieur Cyril MASQUIN, Monsieur Jean-Paul OGIEZ, Madame Julie
ROCCHIA, Madame Marie SOGODOGO, Monsieur Philippe VIDAL.

Monsieur Raymond MAZZOLENI a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Création d'un emploi permanent d'Attaché Territorial à temps complet

Rapporteur : Monsieur André LOZANO

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-3 2° ;

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987, portant statut particulier du cadre d'emploi
des attachés territoriaux ;

Considérant que le poste de responsable du service Urbanisme et Aménagement Durable
sera vacant à compter du 31 décembre 2017 et qu'il est nécessaire de recruter un
fonctionnaire de catégorie A ;

Considérant la déclaration de vacance d'emploi n° V00417104047001 et l'offre d'emploi s'y
rattachant ;

Considérant que cet emploi permanent de catégorie A peut, en cas de recherche
infructueuse de candidats statutaires, être pourvu par un agent contractuel sur la base de
l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, recruté à durée déterminée ;

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

DECIDE la création, à compter du 1^{er} janvier 2018, d'un emploi de responsable du service
Urbanisme et Aménagement Durable dans le grade d'attaché territorial, relevant de la
catégorie A, à temps complet,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

PRECISE que la dépense sera imputée au chapitre 64 du Budget Primitif 2018,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette affaire.

Fait et délibéré à Gréoux-les-Bains,
le 18 décembre 2017

Affichage en mairie :
le 19 décembre 2017

Le Maire

A blue circular official stamp of the Mayor of Gréoux-les-Bains is centered on the page. The stamp features a central emblem and the text "MAIRIE DE GREOUX-LES-BAINS" and "ALPES DE HAUTE PROVENCE". A large, handwritten signature in black ink is written over the stamp, extending to the left and right.

Paul Audan